

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée générale annuelle

du 20 avril 2022 (10 heures)

Ce formulaire doit être retourné pour le **14 avril 2022** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général

Bd du Roi Albert II, 27 (26U)

B – 1030 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
actions nominatives (1)

de Proximus
SA

(1) biffer la mention inutile

**vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société
qui se tiendra le mercredi 20 avril 2022 à 10 heures.**

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:

(marquer la case correspondante)

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2021.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	377.994.626 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	301.143.039 EUR
Bénéfice à affecter	=	679.137.665 EUR
Prélèvement net vers les réserves	-	13.350.288 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	387.522.929 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	24.715.225 EUR
Bénéfice à reporter	=	253.549.223 EUR

Pour 2021, le dividende brut s'élève à 1,20 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,84 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 10 décembre 2021, si bien qu'un dividende brut de 0,70 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,49 EUR par action) sera versé le 29 avril 2022. La date de l'ex-dividende est fixée au 27 avril 2022, la date d'enregistrement au 28 avril 2022.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

6. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

7. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

9. Décharge à accorder au commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par M. Geert Verstraeten et à CDP Petit & Co SRL, représentée par M. Damien Petit, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

10. Décharge spéciale à accorder à M. Pierre Rion pour l'exercice de son mandat en tant que membre du Collège des Commissaires jusqu'au 21 avril 2021.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à M. Pierre Rion pour l'exercice de son mandat en tant que membre du Collège des Commissaires jusqu'au 21 avril 2021.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

11. Renomination d'un administrateur.
 Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Agnès Touraine en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2026.
 Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce troisième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

12. Renomination d'un administrateur.
 Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Catherine Vandendorre en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2026.
 Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce troisième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

13. Renomination d'un administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de renommer Monsieur Stefaan De Clerck en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2025. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

14. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Madame Claire Tillekaerts en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

15. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Madame Béatrice de Mahieu en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

16. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de l'État belge.
 Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de l'État belge, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Madame Audrey Hanard en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2026. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

17. Nomination des commissaires désignés pour la certification des comptes annuels pour Proximus SA de droit public.
 Proposition de décision: nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Koen Neijens et Luc Callaert SRL, représenté par Monsieur Luc Callaert, pour la certification des comptes annuels de Proximus SA de droit public pour une période de six ans. Les émoluments des Commissaires ont été fixés à 293.000 euros par an (indexés annuellement).

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

18. Nomination du commissaire désigné pour la certification des comptes consolidés du Groupe Proximus.
 Proposition de décision: nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Koen Neijens et Luc Callaert SRL représenté par Monsieur Luc Callaert, pour la certification des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour une période de trois ans. Les émoluments du commissaire ont été fixés à 353.000 euros par an (indexés annuellement).

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

19. Divers.

Fait à, le 2022.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.
 Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.